



Loire
Atlantique

Contournement de La Loirière à Mésanger

Projet d'aménagement de la RD 923,
section Le Houx – Sainte-Anne

**Synthèse des observations
effectuées entre le 11 décembre 2018 et 7 janvier 2019
sur participer.loire-atlantique.fr/loiriere et sur les registres en mairie**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la route départementale 923 entre Ancenis et le Maine-et-Loire, le Département de Loire-Atlantique a lancé une concertation préalable relative au projet de contournement de La Loire. Les habitant-e-s ont été sollicité-e-s pour donner leur avis sur le projet global et sur trois variantes de contournement afin d'aider le Département à réaliser le meilleur choix d'aménagement au regard des contraintes techniques et de l'expression des usager-ère-s et riverain-e-s.

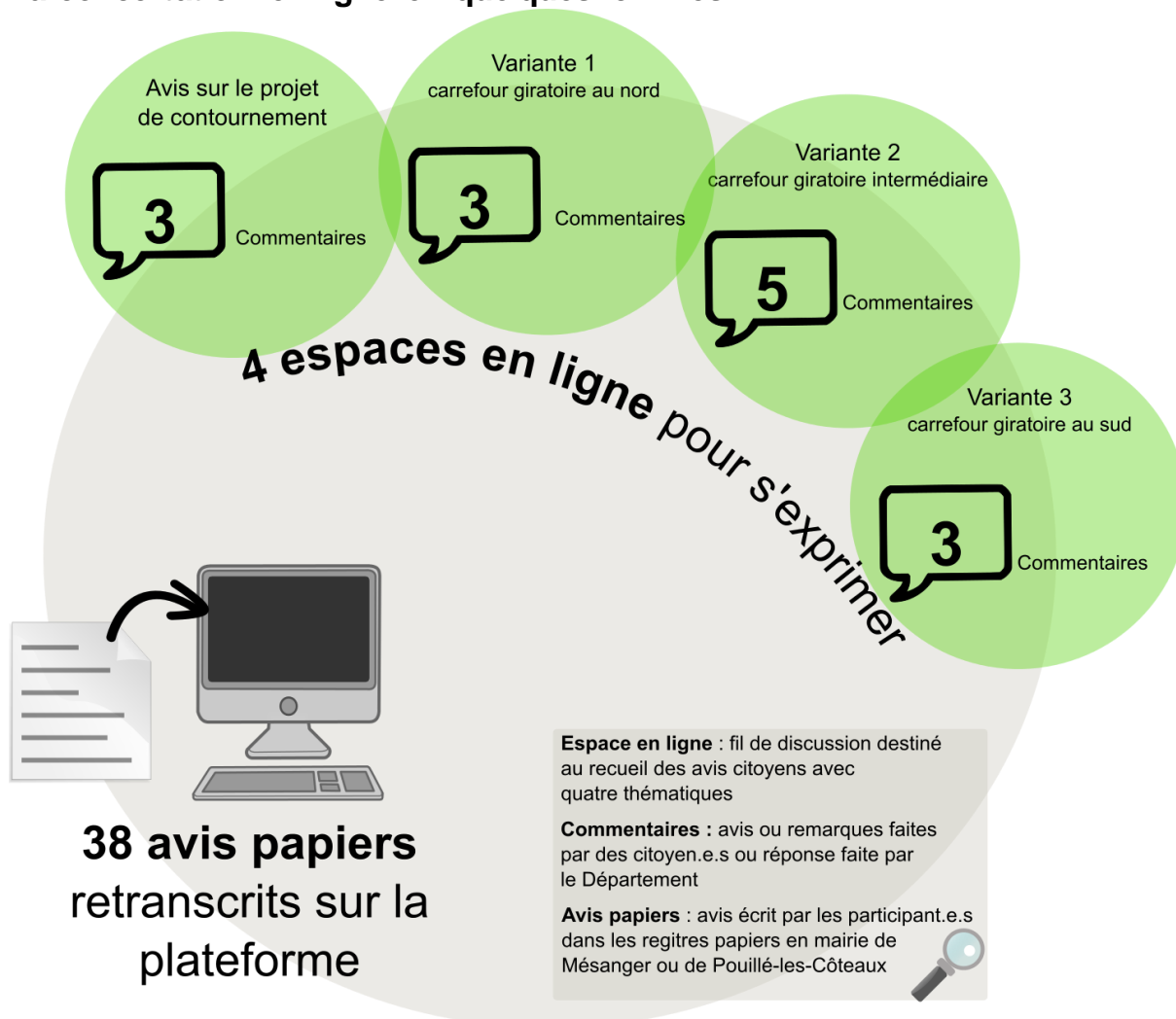
Il était possible de contribuer en déposant son avis dans un des deux registres déposés en mairie de Mésanger et de Pouillé-les-côteaux, ou sur la plateforme de participation en ligne du Département : <https://participer.loire-atlantique.fr/loiriere>.

Entre le mardi 11 décembre 2018 et le lundi 7 janvier 2019, les citoyen-ne-s ont pu se connecter à l'adresse ci-dessus afin de :

- S'informer sur le projet de contournement ;
- Commenter une ou plusieurs des 3 variantes et le projet global soumis ;
- Consulter et commenter les avis directement postés par les participant-e-s, ainsi que ceux déposés sur les registres papiers et retranscrits en ligne.

La plateforme et ses fonctionnalités ont par ailleurs été présentées aux personnes présentes lors des permanences des 19 décembre et 4 janvier en mairie de Mésanger et du 19 décembre matin en mairie de Pouillé-les-Côteaux.

La concertation en ligne en quelques chiffres



En ligne, les participant-e-s étaient invité-e-s à commenter une ou plusieurs des 3 variantes proposées et à donner leur avis sur le projet global d'aménagement dans l'onglet [Donnez votre avis](#). Les contributions sont au nombre de 14 : 1 réponse apportée par le Département et 13 commentaires postés directement par 6 citoyen-ne-s différent-e-s.

Durant ces quatre semaines de concertation, le projet a reçu 149 visiteur-euse-s¹ dont 93 sont nouveaux ou nouvelles sur la plateforme.

Il est à noter que la limitation des commentaires à 1000 caractères, ainsi que l'impossibilité d'ajouter une pièce-jointe ont conduit plusieurs participant-e-s à renoncer à participer en ligne et à déposer leur avis en mairie.

38 avis, individuels ou collectifs, ont ainsi été transmis via les registres papiers. Ils ont été anonymisés pour garantir la protection des données personnelles de leurs auteur-ric-e-s et publiés par les services départementaux dans l'onglet [Registres papiers](#) où ils sont consultables. Aucun n'a fait l'objet de commentaire en ligne.

L'intégralité des contributions citoyennes est consultable en ligne et en annexe de ce document.

Le contenu des contributions citoyennes

De manière générale, ce contournement, est très majoritairement souhaité par les participant-e-s, notamment au regard de l'enjeu de sécurité sur cette route.

Ces contributions peuvent être regroupées selon 7 thématiques faisant émerger les enjeux majeurs pour les usager-ère-s et des pistes d'amélioration pour la définition du projet :

Les dessertes routières

- Village du Moulin de la Lande :
 - Faire la voie optionnelle vers le sud ;
 - Faire une route vers le nord pour se raccorder plus près du rond-point de Saint-Anne et ne pas rallonger le temps de parcours vers Pouillé-les-Côteaux ;
 - Ne pas construire la nouvelle voie optionnelle vers le sud mais privilégier l'utilisation et le goudronnage du chemin en face des basses haies déjà existant.
- Village de Belle Issue :
 - Ne pas faire le contournement des maisons mais prévoir une desserte par Pouillé-les-Côteaux ou un rallongement de la desserte prévue pour la maison la plus au sud pour desservir les deux autres habitations.
- La Prairie et Belle issue
 - Faire une voie parallèle pour réduire la dangerosité du carrefour.

Dans le cadre de la variante 3 - carrefour giratoire au sud

- La Nérière :
 - Faire une desserte plus directe (en ligne droite) entre le rond-point et l'intersection de la voie communale 212 et de la route menant à la Nérière. Et remettre l'ancienne route en culture.

¹ Un visiteur-euse correspond à une ou plusieurs connexions réalisées depuis un même appareil numérique – source Google analytics

Les modes doux et aire de stationnement

- Conserver et sécuriser les cheminements piétons pour la traversée de la route par les habitant-e-s, notamment pour aller du Moulin de la Lande vers Pouillé-les-Côteaux ;
- Faire une piste cyclable sécurisée et viable jusqu'à Ancenis ;
- Garder ou prévoir une aire de repos et covoiturage.

La végétation

- Terminer les haies brise-vent initialement prévues dans le projet à l'instar de celles plantées à Maison neuve.

Les nuisances (bruit/vent)

- Interdire aux poids lourds de doubler et limiter les vitesses pour réduire le bruit causé par la circulation, notamment des poids lourds ;
- Mettre de la végétation pour casser le vent d'Est et le bruit ;
- Mettre des murs anti-bruit pour les maisons très près de la route.

L'écologie

- Contourner la prairie à enjeux de biodiversité.

Le foncier

- Racheter des maisons et des parcelles ;
- Remise en culture de la RD 923 entre la rue des lucioles et le carrefour de la Rivière ;
- Remise en culture du chemin communal de « la Challouère » ;
- Conservation des parcelles difficilement exploitables par les exploitants actuels.

La mutualisation des travaux

- Mettre en place le tout à l'égout en faisant le lien avec les communes de Mésanger et Pouillé-les-Côteaux ;
- Améliorer le réseau internet (fibre optique) ;
- Remettre en place le drainage des parcelles agricoles.

Les observations émises en faveur et défaveur des différentes variantes proposées

Si une majorité d'avis expriment une préférence de variante sans autre explication, d'autres précisent les raisons qui guident leur préférence. Ils sont récapitulés ci-après :

Variante 1

Les avantages de la variante	Les limites de la variante
<ul style="list-style-type: none">- Desserte plus courte pour Belle issue(1A) ;- Assure le calme de La Loire avec un aménagement en retrait (1B) ;- Dessertes logiques pour les villages voisins à la Loire (1B) ;- Desserte à équidistance des villages au nord de La Loire et du village de La Loire (1A) ;- Le merlon n'est pas coupé (1A) ;- Sécurisation et tranquillité plus importante des riverains grâce à une déviation importante du trafic (poids lourds) (1A) ;- Respect de la tranquillité de l'environnement et de l'écologie (1A)	<ul style="list-style-type: none">- Crainte que la barrière anti-bruit soit inefficace car elle ne semble pas assez longue (1B) ;- Longue desserte pour les villages à l'Est de la Loire (1A).

Variante 2

Les avantages de la variante	Les limites de la variante
<ul style="list-style-type: none">- Emprise foncière moins importante notamment grâce à une création de dessertes locales moindre(2B).	<ul style="list-style-type: none">- Division du village de La Loire et passage de voitures des villages environnants pour la desserte, ce qui risque de produire une gêne des maisons à proximité sans résoudre le caractère accidentogène (2 A, B et C) ;- Largeur de route limitée (2A) ;- Circulation entre les maisons d'habitation (2).

Variante 3

Les avantages de la variante	Les limites de la variante
	<ul style="list-style-type: none">- Division du village de La Loire et passage de voitures des villages environnants pour la desserte, ce qui risque de produire une gêne des maisons à proximité sans résoudre le caractère accidentogène.;

L'ensemble des contributions ainsi émises fait actuellement l'objet d'une analyse approfondie pour aider au meilleur choix. Ces éléments seront communiqués, ainsi que le choix d'aménagement du contournement du hameau de La Loire privilégié par le Département, dans le bilan final de cette concertation.

Annexe 1

Avis sur les registres papiers publiés en ligne

Titre :
Avis déposé le 17 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Préférence variante 3.

Titre :
Avis déposé le 17 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 2.

Titre :
Avis déposé le 17 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 1.

Titre :
Avis déposé le 17 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 1 (surtout pas la section 2C de la variante 2 et section 2A)

Titre :
Avis déposé le 17 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 1 section 1B

Titre :
Avis déposé le 17 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 1B 1A.

Titre :
Avis déposé le 17 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 2b ou 1b.

Titre :
Avis déposé le 17 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 1A mais surtout pas la variante 2 sections 2A et 2C.

Titre :
Avis déposé le 17 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 2B ou 1A.

Titre :
Avis déposé le 18 décembre 2018 en mairie de Pouillé-les-Côteaux
Texte :
Pourquoi ne pas prévoir une piste cyclable valide jusqu'à Ancenis ?

Titre :
Avis déposé le 18 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 1A.

Titre :
Avis déposé le 18 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 1B, 1A, surtout pas la 2.

Titre :
Avis déposé le 19 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 1A puis 1B, surtout pas la 2.

Titre :
Avis déposé le 19 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 1A puis 1B surtout pas la 2.

Titre :
Avis déposé le 19 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 2 (puis 2B).

Titre :
Avis déposé le 19 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 2.

Titre :
Avis déposé le 20 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 2B ou 1B.

Titre :
Avis déposé le 21 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 1A car moins impactante pour les riverains, surtout pas les autres. Déviation importante à mon sens pour la sécurité et la tranquillité du village (densité du trafic poids lourds...). Possibilité de faire passer le tracé au-delà de la canalisation gaz ?

Titre :

Avis déposé le 21 décembre 2018 en mairie de Mésanger

Texte :

Variante 1A/1B, éventuellement la 2B. Surtout pas 2A et 2C !

Titre :

Avis déposé le 22 décembre 2018 en mairie de Mésanger

Texte :

Variante 2B ou 1B.

Titre :

Avis déposé le 22 décembre 2018 en mairie de Mésanger

Texte :

Variante 2B.

Titre :

Avis déposé le 24 décembre 2018 en mairie de Mésanger

Texte :

Pour le projet 1A (ou à défaut 1B).

Titre :

Avis déposé le 26 décembre 2018 en mairie de Pouillé-les-Côteaux

Texte :

Objet : RD923 St Anne, le Houx

Notre réclamation est sur la desserte d'une habitation au lieu-dit « Belle Issue ».

Selon le projet côté Est, une seule maison aurait besoin d'une route pour l'accès. Ce qui occasionne des nuisances importantes pour la parcelle agricole.

La future route coupe la parcelle agricole, en laissant une surface inutilisable, donc entretien permanent de la part de vos services.

Cette parcelle est drainée, et demandera des travaux de remise en état, du réseau de drainage.

La création du contournement sera onéreux par rapport au service rendu. Afin de simplifier le projet à l'étude, et de ne pas détruire nos terres agricoles, [le propriétaire et le gérant], propose nt un rallongement de route qui passe devant la maison la plus au sud, afin de desservir cette habitation. A cet endroit il faudra buser le fossé ainsi qu'indemniser le riverain, pour un moindre coût.

Notre demande est de supprimer ce contournement qui encercle les trois maisons de ce lieu dit : Belle Issue.

Nos dirigeants nous demandent de protéger nos terres agricoles, la faune et la flore. Nous demandons que cette action va dans le bon sens.

Cette parcelle est exploitée par un jeune agriculteur, j'espère que le nécessaire sera fait afin de pas le pénaliser de son travail accompli et à venir

Pièce jointe : [avisdu26decembre2018.pdf](#)

Titre :

Avis déposé le 26 décembre 2018 en mairie de Mésanger

Texte :

Favorable à la variante 2B ou 1B.

Titre :

Avis déposé le 26 décembre 2018 en mairie de Mésanger

Texte :

Variante 2B.

Titre :
Avis déposé le 28 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 1A.

Titre :
Avis déposé le 28 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 1A.

Titre :
Avis déposé le 29 décembre 2018 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 2B ou 1B.

Titre :
Avis déposé le 2 janvier 2019 en mairie de Mésanger
Texte :
Propriétaire avec mon frère de la propriété familiale à l'Est de la Loire, je rappelle mon opposition à la variante 2 afin de ne plus subir les désagréments de circulation intempesive entre les maisons d'habitations. Je me prononce pour la variante 1A ! Respect de tranquillité d'environnement et d'écologie !!!

Titre :
Avis déposé le 4 janvier 2019 en mairie de Mésanger
Texte :
Variante 1A ou possibilité de racheter la maison.

Titre :
Avis déposé le 4 janvier 2019 en mairie de Mésanger
Texte :
Mur anti-bruit « Maison trop près de la route » après rond-point de Ste Anne → Ancenis.

Titre :
Avis déposé le 4 janvier 2019 en mairie de Mésanger
Texte :
Tout sauf variante 3. Préférence pour 1A. Voir pour rachat de maison.

Titre :
Avis déposé le 4 janvier 2019 en mairie de Mésanger
Texte :
Tout sauf la variante 3. Possibilité d'étudier le rachat de maison.

Titre :
Avis déposé le 4 janvier 2019 en mairie de Pouillé-les-Côteaux
Texte :
Plantation de haie bocagère parcelle ZB 19 98 92 Moulin de la Lande → Regeserie. Les parcelles ZB 25 26 contenant 21a40. Taillis enclavé dans les parcelles Lambert à la Martinière. Les propriétaires sont d'accord de vendre, il ne va pas avoir besoin de chemin de desserte dans la parcelle ZB 92. Qui achète ? à voir pour les frais de notaire. Merci d'une réponse.

Titre :

Avis déposé le 4 janvier 2019 en mairie de Mésanger

Texte :

Suite aux informations que nous avons reçus par le journal et lettres pour des travaux concernant la RD 923 entre le village de la Loirière à Mésanger et celui de Ste Anne à Pouillé les Côteaux

Dont vous avez envisager la fermeture de la Route du moulin de la Lande qui arrive de Mésanger pour rejoindre la RD 923

Nous ne sommes pas d'accord sur cette fermeture

Sur la commune de Mésanger 5 habitations

Sur la commune de Pouillé les Côteaux 4 habitations

[10 signatures suivent dans la colonne « contre la fermeture », et aucune dans la colonne « pour la fermeture »]

Laisser un passage piétons et vélos et micro-tracteur

en face de la route de Pouillé les Côteaux qui existe déjà

Fait à Mésanger le 29 décembre 2018

[Avis émanant de 10 personnes, remis en main propre lors de la permanence du 4 janvier 2017]

Pièce jointe : [Avis-4janvier-mesanger.png](#)

Titre :

Avis déposé le 7 janvier 2019 en mairie de Pouillé-les-Côteaux

Texte :

Le village du Moulin de la Lande que nous habitons est partagé entre les communes de Mésanger et de Pouillé-les-Côteaux par le chemin communal sur lequel vous avez placé le trait rose correspondant à une route de desserte de la partie sud du village, enclavée par la fermeture du chemin qui nous permet d'accéder à la RD923. Le trait en pointillé correspond à un projet de route desservant le village et permettant d'accéder au rond-point de Loirière. Nous demandons bien entendu que cette route soit réalisée.

Par contre rien n'est prévu pour desservir les quatre maisons de notre village situées sur la commune de Pouillé-les-coteaux, qui verraient alors leur distance au bourg passer de 1,5 km à plus de 3 km, avec en outre un virage à droite très serré. Cette desserte n'avait pas non plus été prévue lors des aménagements antérieurs du RD923, car la portion de route allant de la limite de la commune de Mésanger jusqu'au carrefour avec le RD18 n'a jamais été incluse en totalité. D'ailleurs les plans actuels ne prennent pas en compte les terres agricoles au nord de la limite Pouillé-les-coteaux-Mésanger, sur lesquelles il faudrait prendre pour relier le chemin communal en limite des deux communes au RD18 (voir le plan ci-dessus pour le chemin demandé).

Nous demandons donc que non seulement la route de desserte soit réalisée vers le sud, mais aussi qu'une route de desserte soit réalisée vers le nord, en limite des deux parcelles de couleur différente sur l'image ci-dessous, juste à la limite de la propriété dite Sainte-Marie, qui est aussi la limite de la zone U de Pouillé-les-coteaux dont nous faisons partie, et de la propriété sur laquelle est sise le garage situé à côté du rond-point RD923. Cette route sera nécessaire, de toute manière, pour la desserte des cars scolaires en direction d'Ancenis si vous ne voulez pas maintenir les chemins piétonniers existants et mal entretenus, dangereux aux abords d'une route LAT1.

Par ailleurs nous ne savons pas quelle est l'intention des aménageurs concernant la haie que nous avons en bordure de route (notre propriété est la dernière vers le nord dans le village du Moulin de la Lande, à l'Ouest de la RD923). S'il y a nécessité d'élargir et de détruire cette haie, qu'est-ce qui est proposé pour nous protéger du vent d'est et du bruit ?

Nous souhaitons aussi vivement que le passage piéton actuel, qui nous permet de nous rendre au bourg de Pouillé-les-coteaux, soit maintenu.

Enfin nous vous rappelons que, dans le projet initial du tronçon déjà réalisé et comportant les deux ronds-points de Sainte-Anne et de la Régésie, des haies brise-vent étaient prévues qui n'ont été

réalisées que devant le village de la maison neuve. Le département a-t-il l'intention de réparer cet oubli ?

Pièce jointe : [Avis-papier-7-1-2019-Pouille.pdf](#)

Titre :

Avis déposé le 7 janvier 2019 en mairie de Mésanger

Texte :

Je choisis la variante 2B.

Voir carte et arguments ci-dessous :

Choix variante 2B car une emprise foncière moins importante que les autres choix par moins de routes de dessertes supplémentaires.

- Ne pas créer une autre route pour les trois maisons de Belle issue côté Est, mais envoyé ce village par une voie de desserte vers Pouillé-les-Côteaux, pour encore éviter une emprise foncière
- Pour la nouvelle voie entre le village des Haies et du Moulin de la Lande, il existe déjà un chemin en face des basses haies (reste à goudronner) au lieu d'une création d'une nouvelle route et encore de l'emprise foncière (voir sur le plan > chemin violet)
- Remise en culture de l'ancienne route 923 entre la rue des Luciole à Loirière et le carrefour de la Rivière ainsi que le chemin communal « de la Challouère » (voir sur plan > tracé rouge)
- Si refus de la remise en culture de cette portion de route au sud de Loirière, nous nous opposerons à la remise en culture de l'autre portion de route (la rivière au houx) ; priviligeant d'autres agriculteurs moins impacté que nous.
- Concernant les morceaux de parcelles difficilement exploitable (entre la route et les maisons : voir sur plan en noir) ; [il est souhaité de]. souhaiterait les conservés et non qu'ils soient cédés aux habitants de Loirière (pour des jardins) ; afin de retrouver un peu de foncier.
- Enfin à propos du drainage des parcelles, nous souhaitons qu'il soit remis en état suite aux différents travaux.

Nous souhaitons juste que cette nouvelle route impacte le moins possible les personnes empruntant cette route et surtout qu'elle préserve au mieux notre outil de travail qui est le foncier.

Pièce jointe : [avisdu7-01-2019.pdf](#)

Titre :

Avis déposé le 7 janvier 2019 en mairie de Mésanger

Texte :

2B ou 1A ou 1B.

Annexe 2

Les avis déposés en ligne

Date de création	Titre de la proposition commentée	Contenu de la proposition
19.12.2018 16:10:44	Variante 2 - carrefour giratoire intermédiaire	Le projet devient impératif compte tenu de l'augmentation de la circulation, notamment en terme de transport routier, de la dangerosité de cet axe qui permet de doubler des véhicules à proximité des habitations. Je mettrai en avant si possible l'interdiction de doubler pour les poids lourds, la mise en place de moyens atténuant le bruit des poids lourds, car entre le rond point de St Anne et celui de la Loirière ces derniers sont soit en phase d'accélération ou de ralentissement, moment où ils sont le plus bruyant. La création d'une voie parallèle pour desservir la Praie et Belle issue sera un moyen de limiter l'aspect accidentogène actuel.
20.12.2018 10:50:30	Variante 2 - carrefour giratoire intermédiaire	Merci de l'intérêt que vous portez au projet. Nous prenons bonne note de vos remarques. Vous pouvez également nous faire part de vos préférences de tracé en développant votre avis. Bien cordialement. Service études et concertation
19.12.2018 19:26:42	Variante 3 - carrefour giratoire au sud	Rond point au sud avec une desserte du RP en ligne Droite jusqu'au virage pour rejoindre la Nerrière .
20.12.2018 17:38:20	Variante 3 - carrefour giratoire au sud	Et remettre l'ancienne route en culture.
24.12.2018 17:11:12	Votre avis sur le projet de contournement	Variante 1 A , desserte moins longue pour le village de Belle Issue .
05.01.2019 13:19:19	Variante 2 - carrefour giratoire intermédiaire"	A notre avis, les variantes 2 définissent encore la division du village de la Loirière, tous les habitants des villages se situant au nord devons passer devant certaines habitations ce qui reste accidentogène. version 2A: largeur de route très limitée par les habitations existantes (nous n'arrivons pas à voir la cotation des coupes sur le plan diffusé) version 2B: une seule maison sera concernée par le passage des véhicules des villages du Nord, rachat des terrains peut être dommageable pour les propriétaires, ces terrains pourraient peut-être être constructible à l'avenir version 2C: plusieurs maisons sont concernées par le passage des véhicules, et coupe des jardins existants.
05.01.2019 14:09:33	Variante 1 -carrefour giratoire au nord	Les variantes 1 font de la Loirière un village regroupé, pas de passage de véhicule des villages du nord. version 1A: Le rond point est à inter-distance des villages du Nord et de la Loirière, mais servitude très longue pour les villages de l'Est (La Nérière, Cormier, Bouverie Etc...). Avantage la barrière anti bruit n'est pas coupée version 1B: Le rond point est plus proche du village de la Loirière donc servitude moins longue pour les villages de l'Est. cette version est pour nous la plus cohérente de celles proposées. Nous craignons cependant que la barrière anti-bruit au Nord ne soit pas assez longue, donc inefficace.

		Si ce n'est pas inclus dans le projet, il est important de prévoir une piste cyclable sécurisée.
05.01.2019 14:13:37	Variante 3 - carrefour giratoire au sud	cette version, coupe toujours le Village de la Loire en deux, tous les villages du Nord doivent traverser La Loire donc accidentogène.
05.01.2019 14:27:52	Votre avis sur le projet de contournement	Pour ce projet est-il possible d'intégrer un futur réseau de tout à l'égout. Un lien est peut être à faire entre les communes de Pouillé les coteaux et Mésanger.
06.01.2019 15:11:37	Votre avis sur le projet de contournement	M. Vergniaud et Mme Prima, nouvellement propriétaires d'un ensemble de 2 maisons sur le bord de route D923 au Moulin de la Lande, 44522 Mesanger. Nous avons pris récemment connaissance du projet de contournement de La Loire, ce que nous voyons du tracé, la route reprend son cour bien avant notre habitation. De ce fait nous nous sommes pas plus intéressé à d'éventuel perturbations pour nous car on ne se sentait pas impacté. Mais nous venons juste d'être informé que nous n'aurions plus d'accès direct sur la D923, aussi que l'une de nos maison n'aurait plus d'accès par véhicule. Cette maison est pour nous un projet d'investissement pour du locatif, cette nouvelle perspective compromet la viabilité de notre achat et les frais déjà engagés. Personne dans notre processus d'acquisitions nous a mis en garde sur d'éventuel changement d'accès sur ce logement. Très honnêtement, le projet concernait "La Loire" et ne changeait rien pour nous. Veuillez en tenir compte et revenez vers nous.
06.01.2019 18:20:39	Variante 1 -carrefour giratoire au nord	la variante 1B semble corresponde le mieux à l'attente que l'on attend pour retrouver une sécurité d'accès ainsi que le calme que nous étions venu chercher à la Loire., (les merlons anti bruits devront être efficaces). Les servitudes semblent logiques pour les villages avoisinants . La piste cyclable pour rejoindre la zone nord d'Ancenis serait très appréciée et aussi de profiter de ces travaux pour améliorer le réseau internet (fibre optique).
06.01.2019 18:31:14	Variante 2 - carrefour giratoire intermédiaire	Si cette variante devait être retenus, l'option 2B est la seule envisageable!
07.01.2019 13:08:33	Variante 1 -carrefour giratoire au nord	Il faudrait aussi peut-être de prévoir ou garder l'air de repos qui est bien fréquenté et qui pourrait servir aussi d'air de covoiturage
07.01.2019 17:30:01	Variante 2 - carrefour giratoire intermédiaire	Je constate que toutes les propositions passent par une prairie à enjeu biodiversité. Y aurait il un moyen de la contourner ?



Département de Loire-Atlantique
Direction vie citoyenne
3 quai Ceineray - 44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 89 22
Courriel : participation.citoyenne@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr